

Edito

Un journal pour notre projet interprofessionnel solidaire.

Vous avez entre les mains le premier numéro d'Expressions solidaires, le journal national de l'Union syndicale-Groupe des 10 (G10).

Engagé dans la construction d'une force interprofessionnelle nouvelle, au plan national comme au plan local, le G10 se dote d'un journal pour créer davantage de lien entre ses 70 000 adhérent(e)s actuel(le)s, faire circuler ses analyses et positions, faire partager la dynamique de construction dans les secteurs professionnels comme dans l'interprofessionnel. C'est aussi le moyen d'exprimer nos propositions plus largement, auprès de salariés à la recherche d'un nouveau souffle syndical. Encore modeste, Expressions solidaires vous parviendra dans un premier temps tous les deux mois.

De nombreux dossiers nécessitent la mobilisation de tous dans les mois à venir : deuxième loi sur les 35 heures, retraites, fonds de pension, avenir des services publics, projet de budget pour l'an 2000... Le G10 sera présent sur tous ces terrains et entend participer à la construction d'un rapport de force interprofessionnel pour combattre les orientations libérales du gouvernement actuel. Expressions solidaires devra refléter aussi ces combats. ■

Un grand merci au dessinateur Faujour qui nous fait profiter de son talent en nous offrant ce dessin sur les 35 heures. Nous attendons vos réactions, vos critiques et suggestions à la lecture de ce premier numéro, afin d'améliorer les suivants. Bonne lecture !

Solidaires

Expressions Solidaires n° 2

Réduction

du temps de travail

La 2^{ème} loi



En bref

A France Télécom

15 milliards de bénéfices en 1998 : pourtant la direction prétendait imposer une réduction du temps de travail avec la clef 15 000 emplois supprimés en quatre ans ! Elle prétendait aussi imposer la banalisation du dimanche dans beaucoup de services, une modulation et une annualisation du temps de travail remettant en cause la notion de durée hebdomadaire du travail, la modération salariale... Aucune organisation syndicale ne s'est hasardée à avaliser de telles propositions. Le gouvernement, qui a la tutelle politique sur France Télécom, doit obliger Michel Bon (président de France Télécom) à revoir sa copie.

A La Poste

Un accord a été signé par les organisations syndicales minoritaires (CFDT, FO, CFTC et CGC). Il annonce 20 000 créations d'emplois... qui compenseront tout juste les 20 000 départs prévus sur la même période. Ces recrutements accéléreront la mise en place d'un double statut puisque 14 000 emplois seront des agents contractuels de droit privé. Cette réduction du temps de travail au rabais, il va falloir que le personnel la paye au prix fort : flexibilité accrue des horaires, possibilité d'ouverture le samedi après-midi.

Le SU, comme les autres syndicats, a bien entendu rejeté ce projet et réaffirmé son attachement à une RTT hebdomadaire allant vers les 32 heures en 4 jours, avec embauche équivalente, sans baisse de salaire.

2

Réduction du temps de travail

Les enjeux de la deuxième

A quelques mois de l'échéance du 1^{er} janvier 2000 pour l'application des 35 heures, le moins que l'on puisse dire c'est que les créations d'emplois annoncées ne sont pas au rendez-vous. De plus, on assiste à une véritable offensive du patronat sur l'accroissement de la flexibilité et sur la remise en cause de bon nombre d'acquis. Le calendrier législatif prévoit la mise en débat et le vote de la deuxième loi devant le Parlement à l'automne. Cette seconde loi est censée définir tous les éléments réglementaires concernant le temps de travail, et cela à partir du bilan de la mise en œuvre de la première loi.

Un bilan peu encourageant

Nos critiques sur le contenu de la loi (du 13 juin 1998) d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail, portaient essentiellement sur son aspect non contraignant. Cette loi renvoyait les conditions d'application des 35 heures aux négociations entreprise par entreprise et donc au rapport de force. De plus le premier objectif de la réduction du temps de travail était la réduction significative du chômage par la création d'emplois. Or, la loi ne prévoit que 6% d'embauches pour 10% de réduction du temps de travail dans son volet dit incitatif.

Dans les Caisses d'Épargne

Les employeurs proposent un accord innovant : une réduction... des salaires de 4% ! Au-delà de l'affichage (34 heures et 2 200 embauches), l'objectif patronal est d'utiliser la loi pour baisser les coûts salariaux et déréglementer tous azimuts : annualisation, rémunération des nouveaux embauchés amputée de 7%, suppression d'avantages statutaires...!

Le SU, comme les autres syndicats, a bien entendu rejeté ce projet et réaffirmé son attachement à une RTT hebdomadaire allant vers les 32 heures en 4 jours, avec embauche équivalente, sans baisse de salaire.

Les négociations qui ont eu lieu sont l'illustration de nos craintes, compte tenu de l'offensive du patronat et des difficultés de mobilisation pour peser sur le contenu des accords...

Au 5 mai 1999, 4076 accords ont été conclus mais 40% de ces accords concernent des entreprises de moins de vingt salariés. Ces accords couvrent 1 142 427 salariés. Près de la moitié de ces salariés relèvent de quatre entreprises publiques ayant conclu un accord (EDF, GDF, La Poste, Air France). Le nombre d'emplois créés est de 42 500 ; le nombre d'emplois préservés est de 14 200 (source : ministère du travail). Certains des emplois créés relèvent essentiellement de l'accroissement d'activité et non de la RTT stricte.

Il est à noter la différence de comportement entre les petites et moyennes entreprises d'une part, et, d'autre part, les grandes entreprises. En effet, les petites et moyennes entreprises ont été les premières à entrer dans le processus de la négociation. Elles ont conclu des accords avec un nombre de créations d'emplois supérieur (8% en moyenne) à ce qui est prévu par la loi (6%). Avec les accords conclus dans les grandes entreprises, la moyenne des créations d'emplois est tombée à moins de 4%. Les grandes entreprises, même si elles sont éligibles aux aides, n'y ont pas forcément recours.

Si, globalement, il y a maintien de la rémunération (35 heures payées 39), la modération salariale ou le gel des salaires sont inscrits dans la majorité des accords. De plus, on y trouve la remise en cause des pauses, des jours fériés, de la formation, dans le décompte du temps de travail effectif, et la modulation du temps de travail (généralisation de la flexibilité et du travail le samedi) avec des conséquences sur les heures supplémentaires... Les accords de branche généralisent l'annualisation des horaires et environ 50% des accords d'entreprise reprennent cette formule.

Les administrations exclues de cette loi

Le Premier Ministre avait chargé M. Roché de faire un rapport sur la durée du temps de travail dans la fonction publique. Ce rapport avait en réalité un double objectif : reporter à beaucoup plus tard l'application des 35 heures dans la fonction publique, et afficher, avec le « sceau d'une expertise concertée avec les organisations représentatives », que les fonctionnaires font déjà, en moyenne, moins des 39 heures.

Depuis la remise du rapport, en février dernier, aucun calendrier précis n'a été fourni. Mais la loi Aubry prévoit que le gouvernement doit présenter avant la fin de l'été un rapport au parlement sur le bilan et les perspectives de la RTT dans la Fonction publique.

M. Zuccarelli, le ministre, tout en prenant publiquement des distances vis-à-vis des propositions suggérées par le rapport Roché, a tout de même exprimé à plusieurs reprises la même opinion : « la RTT et l'emploi ne se déclinent pas de la même façon dans le privé et dans le public », et les créations d'emplois ne seront « pas un a priori, mais une conséquence éventuelle de la RTT ». Très concrètement cela veut dire qu'il n'y aura pas de création d'emplois dans la fonction publique en liaison avec la RTT ; la mise en place de cette RTT sera l'occasion d'ajouter de la flexibilité et de l'annualisation, tout comme dans le secteur privé. Dès maintenant, pour faire tourner certains services, c'est le recours massif aux heures supplémentaires et aux précaires.

Le gouvernement argumente que la fonction publique n'étant pas dans le secteur marchand, elle ne peut pas être créatrice d'emplois. Mais on constate tous les jours qu'elle contribue à l'augmentation du chômage quand les départs en retraite ne sont pas remplacés.

Agir

Le gouvernement présentera un bilan de la première loi au plus tard le 30 septembre devant le parlement. Ce bilan servira de base au contenu de la deuxième loi. Il est prévu que la deuxième loi porte sur le régime des heures supplémentaires et leur contingentement, sur la rémunération des salariés à temps partiel, sur le mode de calcul du temps de travail des cadres, sur le SMIC horaire et mensuel...

Il y a donc urgence à tenter de construire un rapport de force le plus unitaire et le plus large possible pour imposer une deuxième loi contraignante pour le patronat, qui permette de créer massivement des emplois et qui préserve les acquis. Les premières indications données par Martine Aubry sur le contenu de la seconde loi ne laissent présager rien de bon !

Des initiatives commencent à voir le jour. Un appel de militants syndicaux (CGT, CFDT, FSU, FO, G10) a été lancé pour que la deuxième loi, contrairement à la première, soit un moyen efficace de lutte contre le chômage et constitue un vrai

A la SNCF

Les négociations sur les 35 heures se sont conclues par un accord entre la direction et les fédérations CGT et CFDT ; celles-ci justifiant leur signature par le résultat de la consultation du personnel. Pourtant, moins d'un tiers du personnel a donné un avis positif à cet accord (52 000 pour sur un effectif de 180 000 salariés). Le refus de cautionner cet accord par 6 fédérations de cheminots (SUD Rail, FO, CFTC, UNSA, CGC, FGAAC), ayant pourtant des démarches et pratiques syndicales différentes, est un élément supplémentaire qui confirme les insuffisances et les dangers contenus dans le texte. L'accord prévoit la création nette de 4 000 emplois sur 3 ans, soit 2,3% d'augmentation des effectifs, alors que SUD Rail a chiffré à 12 000 le nombre d'emplois correspondant à l'application des 35 h. On est loin du compte ! L'accord institutionnalise l'embauche à temps partiel imposé : 15% des futurs embauchés seront concernés par cette mesure ! Le travail en horaire décalé et le week-end est généralisé à la quasi-totalité du personnel. Avec cette flexibilité accrue, l'accord représente un recul pour les conditions de vie et de travail. La modération salariale préconisée s'apparente à un quasi blocage des rémunérations pendant 3 ans.

ction ail e la deuxième loi

progrès social. Ce texte est une base minimum pour tenter de mobiliser le plus largement possible.

De leur côté, cinq inspecteurs du travail (membres du PS, PCF, MdC, LCR, Les Verts), ont élaboré des propositions pour la deuxième loi. Ils souhaitent apporter des éléments concrets et précis pour que cette réforme « s'attaque réellement au fléau du chômage, au prix d'une certaine redistribution des richesses ».

Nos revendications

Pour sa part, le Groupe des Dix s'engage à mobiliser sur la plate-forme revendicative suivante :

- 10% de RTT pour tous et toutes = 10% de créations d'emplois à durée indéterminée ;
- sans perte de salaire, avec maintien des avantages acquis et de la référence hebdomadaire ;
- diminution du volume d'heures supplémentaires et majoration d'au moins 25% dès la 36^e heure ;
- ni flexibilité ni annualisation ;
- les temps de pause, d'habillage et de casse-croûte, les jours fériés et les congés supplémentaires acquis doivent être considérés comme temps de travail effectif ;
- maintien de la formation professionnelle dans le temps de travail effectif ;
- deux jours de repos consécutifs hebdomadaires ;
- transcription dans la loi de la jurisprudence actuelle sur les « forfaits », limitant en particulier aux seuls cadres de direction les « forfaits tous horaires » et maintien de la référence et du décompte horaire pour tous les cadres et techniciens ;
- l'accès au temps plein pour les salariés à temps partiel qui le souhaitent ; suppression de l'abattement de cotisations incitatif au temps partiel ;
- contrôle interne aux entreprises par de nouveaux droits pour les élus du personnel et contrôle externe par l'augmentation significative des moyens de l'inspection du travail ;
- application de la réduction du temps de travail avec créations d'emplois proportionnelles dans les entreprises publiques et dans la Fonction publique. ■

Contre le temps partiel imposé

Le Collectif national pour les droits des femmes a lancé une pétition nationale contre le temps partiel imposé. Depuis 1981, favorisé par différentes lois, le temps partiel a explosé. Il touche aujourd'hui 3 700 000 salariés dont 3 millions de femmes. De plus en plus imposé dans des secteurs professionnels à faible salaire (commerce, hôtellerie, restauration, nettoyage, santé...) il signifie la perte de l'autonomie financière et la pauvreté : beaucoup touchent entre 2 500 F et 4 000 F par mois ! Si le gouvernement prétend lutter contre le développement de la pauvreté, il doit immédiatement cesser toutes les aides au patronat (exonérations de charges) favorisant ces formes d'emploi. La deuxième loi sur la réduction du temps de travail doit être l'occasion de permettre à tou(te)s les salarié(e)s qui le souhaitent de passer à temps complet : il nous faut l'imposer !

Parole à l'Hérault

L'Union syndicale Groupe des Dix « Solidaires » de l'Hérault

Dans chaque numéro, Expressions solidaires donnera la parole à un G10 local ou un secteur professionnel, pour populariser les initiatives et le développement de notre courant syndical.

Dans ce numéro, la parole à l'Hérault où le G10 est composé des syndicats suivants : SNABF (Banque de France), SNUCCRF (Concurrence, répression des fraudes), SNUDDI (Douanes), SNUI (Impôts), SU (Caisses d'épargne), SUDACAM (Crédit Agricole), SUD ANPE, SUD-CRC (Santé-Sociaux), SUD Éducation, SUD Énergie (EDF), SUD Justice, SUD PTT, SUD Rail, SUD-Culture, SUD Ifremer et CoTeSUD (Collectivités Territoriales).

Des structures démocratiques

Le Conseil départemental se réunit une fois par mois, le deuxième mercredi à 17 heures. Sous cette précision, se cache une double volonté : assurer la régularité de l'instance délibérative, permettre à chacun de prévoir sa participation : faciliter, par un horaire en dehors des « heures de bureau », la participation des syndicats naissants ne bénéficiant pas de

Union syndicale
G10 «Solidaires»
34 - 23 rue Lakanal
34090 Montpellier
Téléphone / Fax :
04 67 79 17 67

droit syndical. Un bureau se réunit toutes les semaines. Les quatre porte-parole, Elisabeth Servant (SNUCCRF), Line Gallissaires (SNUI), François Martin (SUD-CRC) et Francis Vigulie (SUD-PTT) assument la trésorerie, la gestion du calendrier, les relations intersyndicales et le maintien d'un niveau honorable de boissons fraîches dans le frigo. À Montpellier, on le sait, l'été débute au mois de mars et se termine en novembre !

Des locaux solidaires

Un pôle G10 est apparu dès 96 dans les manifestations, particulièrement au côté des sans-droits, avec des cortèges bien identifiés où le nombre de participants grossissait de manif en manif. C'est sur cette réalité que furent obtenus, auprès de la municipalité, des locaux en centre ville. Deux syndicats y disposent de bureaux. SUD-CRC et SUD-Éducation partagent, en effet, la particularité d'un champ très étendu de syndicalisation et d'une multitude de petites implantations où ne peuvent être créés de locaux syndicaux.

Une histoire, déjà

Jusqu'en 1997, l'organisation était informelle. Nous avons, à Montpellier, décidé de suivre le mouvement national et nous avons tenu un congrès constitutif local en février 1998. Cette structuration est apparue nécessaire pour faire

vivre la démocratie, pour peser face aux pouvoirs publics, à nos partenaires syndicaux, et donner un cadre de travail commun à des syndicats issus d'horizons différents. Les équipes syndicales et les adhérents de nos syndicats ont des origines militantes diverses : des autonomes de longue date comme le SNUI, des militant(e)s de différents SUD Formés sur les bancs de la CFDT ou de la CGT. Mais, de plus en plus, les fondateurs de nouveaux syndicats qui rejoignent le G10, et, plus encore leurs adhérents, n'ont pas de passé syndical.

La convivialité de notre département peut aussi tenir à la personnalité de chacun et à notre volonté commune : conjuguer le professionnel et l'interpro.

Le G10 Hérault est ainsi signalé avec CGT, CFDT, FO, UNSA et FSU d'un texte commun qui proclame que ce qui nous rassemble (le syndicalisme) est plus fort que ce qui nous divise. Consacrer du temps, beaucoup parfois, à des activités syndicales « hors les murs » (implication forte dans le mouvement des chômeurs, la défense des droits des sans-papiers et, particulièrement dans notre région dans les différents collectifs anti-FN) correspond au mandat des différents congrès de nos syndicats.

Faire vivre le syndicalisme passera par la volonté, unanime, de le rénover en permettant à chaque adhérent d'être acteur de son syndicat, en se gardant de la centralisation à outrance des décisions.

Cela passera par la conjugaison du réel et du rêve. ■

En 2 mots

Cherchez l'erreur !

Le rééquilibrage du partage de la valeur ajoutée des entreprises entre capital et travail était l'une des priorités affichées du gouvernement. Aujourd'hui, les dernières études de l'INSEE démontrent que la part des salaires a encore baissé en 1998 pour atteindre 59,8%. Soulignons que ce chiffre était voisin de 70% vers... 1981.

D'après The Economist

Le montant de l'aide publique des pays riches aux pays pauvres n'a jamais été aussi bas ; depuis 1992, l'aide du groupe des sept pays les plus industrialisés (G7) a chuté de près de 30% en termes réels. En moyenne 21 pays de l'OCDE ont consacré 0,22% de leur PIB à l'aide au développement en 1997 !

Ignorant !

Le PDG de Thomsom RCM vient de comparaître devant la Justice. On reproche à celui que l'on surnomme « le patron aux 8 000 conventions », d'avoir dissimulé près de 60 000 heures supplémentaires de travail. Trahi par les pointueuses, le PDG a expliqué que « cela prenait du temps d'éduquer les gens aux pointueuses » et que « souvent absent, il était obligé de déléguer et ne connaissait pas le Droit du travail ».

4

A lire

Les retraites au péril du libéralisme Syllepse 1999 – 50 F coordination : Pierre Khalifa et Pierre-Yves Chanu avec les membres de la Fondation Copernic.

La comédie des fonds de pension Arléa 1999 – 135 F Jacques Nikonoff, l'auteur, connaît de l'intérieur les fonds de pension américains ; il est membre du conseil scientifique d'ATTAC.

Le monde tel qu'il est

– Les 225 plus grosses fortunes du monde représentent un total de plus de mille milliards de dollars, soit l'équivalent du revenu annuel de 47% de la population mondiale la plus pauvre (2,5 milliards d'êtres humains).
– Les trois personnes les plus riches du monde ont une fortune supérieure au PIB (produit intérieur brut) total des 48 pays les plus pauvres.
– Le coût de réalisation et de maintien d'un accès universel à l'éducation de base, aux soins de santé de base, à une nourriture adéquate, à l'eau potable et à des infrastructures sanitaires, aux soins de gynécologie et d'obstétrique, est estimé à environ 40 milliards de dollars par an. Cela représente moins de 4% de la richesse cumulée des 225 plus grosses fortunes.
– 42% des Africains vivent avec moins d'un dollar par jour.

(Extraits du dernier rapport du PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement).

Passez à l'ATTAC

L'Union Syndicale Groupe des 10 a participé activement à la création de l'Association pour une Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens (ATTAC) en juin 1998.

La volonté de désarmer le pouvoir financier et de contribuer à réduire les inégalités a rapidement fédéré autour du journal *Le Monde diplomatique* des personnalités, associations, organisations syndicales, titres de presse, de tous les horizons du mouvement social.

La « promotion » d'une possible taxation des transactions spéculatives sur le marché des devises (taxe Tobin) est le fer de lance de l'association, mais ne constitue pas son unique objectif. Des espaces ont été perdus par la démocratie au profit de la sphère financière : il s'agit de les reconquérir.

Entraver la spéculation internationale, taxer les revenus du capital, sanctionner les paradis fiscaux, empêcher la généralisation des fonds de pension, s'opposer à tout nouvel abandon de souveraineté des États, au prétexte du « droit » des investisseurs et des marchés, tous ces engagements figurent dans la plateforme d'ATTAC.

Les méfaits de la mondialisation financière ne sont pas inévitables. Des alternatives – y compris économiques – existent pour construire une économie mondiale intégrant la nécessité de redistribuer les richesses et les revenus, de promouvoir la justice sociale et un développement soutenable.

A lire

L'Europe que nous voulons Fayard 1999 – 89 F Yves Salesse, actuel conseiller du ministre des transports, membre du Conseil d'État, a participé aux États généraux du mouvement social.

Lettre ouverte aux gourous de l'économie qui nous prennent pour des imbéciles Albin Michel 1999 – 85 F (Bernard Maris, professeur d'université est « Oncle Bernard » de Charlie Hebdo ; il est aussi vice-président du Conseil scientifique d'ATTAC.)

La volonté d'ATTAC est de produire et diffuser une information accessible au plus grand nombre sur l'existence de ces alternatives pour ensuite agir en commun, en France, en Europe, dans le monde et permettre de briser finalement les engrenages de la machine inégalitaire ultra libérale.

ATTAC France compte aujourd'hui plus de 10 000 adhérents, réunis dans 110 comités locaux. Des mouvements similaires existent déjà au Brésil, en Espagne, en Italie, en Suisse, en Belgique, au Canada, en Autriche, en Irlande, en Russie. Un mouvement international ATTAC a été créé en décembre 98. Il s'appuie sur des associations ou des mouvements militants aux objectifs proches d'ATTAC (lutte contre les accords de libre échange, contre les plans du FMI...) en Corée du Sud ou au Mexique par exemple.

Il a organisé avec d'autres réseaux internationaux (la Coordination Contre les Clones de l'AMI, le comité pour l'annulation de la dette des pays du tiers monde, le forum mondial des alternatives et Dawn) des rencontres à Paris les 24, 25 et 26 juin derniers sur le thème « la dictature des marchés ? Un autre monde est possible ».

En adhérant à ATTAC, en participant à l'animation et à la vie des comités locaux, en vous inscrivant dans ces actions, vous contribuerez – vous aussi – à l'émergence d'un cadre politique en rupture avec l'ultra libéralisme.

ATTAC Association pour une Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens 9 bis, rue de Valence 75009 Paris
Tél : 01 43 36 30 54
Fax : 01 43 36 26 26
Site Internet : <http://attac.org>

Succès pour SUD-SNECMA

SUD vient de réaliser une percée importante dans le groupe SNECMA (20 000 salariés) lors des élections au conseil d'administration. SUD - Métaux, à l'origine présent dans seulement deux départements (Gironde et Eure), a dû obtenir la signature de 10% d'élus du personnel pour pouvoir se présenter à cette élection nationale. SUD obtient 11,10 % des voix et 1 élu ! Ce résultat montre bien que dans le secteur privé, le G10 peut trouver un écho favorable. Il montre aussi l'utilité de structures interprofessionnelles au plan local puisque des militants du G10 ont donné un coup de main aux camarades de SUD-Métaux pour leur permettre de distribuer leurs tracts sur l'ensemble des sites de la SNECMA.

Organisations nationales membres de l'Union syndicale/Groupe des 10
SNAEF : Syndicat national autonome de la Banque de France
Tél : 01 42 92 40 25
SNAPCC : Syndicat national autonome des personnels des chambres de commerce – Tél : 01 42 01 07 23
SNU : Syndicat national des journalistes
Tél : 01 42 36 84 23
SNMSAC : Syndicat national des mécaniciens au sol de l'aviation civile – Tél : 01 48 53 62 50
SNUCCRF : Syndicat national unitaire de la concurrence, consommation, répression des fraudes
Tél : 01 43 56 13 30
SNUDDI : Syndicat national unitaire des douanes et droits indirects
Tél : 01 44 64 64 18
SNUU : Syndicat national unitaire des impôts – Tél : 01 44 64 64 44
SU : Syndicat unitaire des Caissees d'épargne – Tél : 04 67 91 85 76
SUD-Aérien – Tél : 01 41 75 20 85
SUD-ANPE – Tél : 05 62 11 51 15
SUD-CAM Solidaires-Unitaires-Démocratiques Credit Agricole Mutual
Tél : 04 90 87 03 97
SUD-Collectivités territoriales
Tél : 05 62 48 51 41
et 02 97 34 75 42
SUD-CRC Santé-sociaux : Coordonner-rassembler-construire
Tél : 01 40 33 85 00
SUD-Culture – Tél : 01 40 20 57 06
SUD-Education – Tél : 01 43 56 98 28
SUD-PTT : Solidaires-Unitaires-Démocratiques La Poste et France Télécom
Tél : 01 44 62 12 00
SUD-Rail – Tél : 01 43 89 95 29
SUD-Rural : Ministère de l'Agriculture
Tél : 05 61 02 15 31
SUD-Travail : Ministère du Travail
DIRTEF 66 rue de la Mouzaia 75019 Paris
SUPSER : Syndicat unitaire pluraliste du personnel (métallurgie)
Tél : 01 34 59 77 73
SU au Trésor : Solidaires-Unitaires au Trésor – Tél : 01 43 56 31 41
USPNT : Union syndicale du personnel navigant technique
Tél : 01 45 60 03 99

Expressions solidaires
Journal édité par l'Union syndicale - Groupe des Dix
Redaction : 80, 82 rue de Montreuil - 75011 Paris
Tél : 01 43 73 91 94
Fax : 01 43 73 91 95
Directrice de publication : Annick Coupe
Commission paritaire et ISSN : en cours
Dépôt légal : à parution
Imprimerie : Rotographie à Montreuil-sous-Bois (93)
Conception graphique : Claire et Alain Rebours